

NOM CH Jourd'Heuif PRENOM Roger
ADRESSE 11 Rue du J. Chod. 50120
CP 86200 VILLE Loiré d'An
TEL 06 37 17 46 00 PORTABLE

MATERIEL
Type deux fil Technodan fil
Emplacement case

SCHEMA D'IMPLANTATION

TUYAUTERIE

- Nombre de mètres nécessaires : 6
- Ø Canalisation :
- Nature de la canalisation : Cuivre

VIDANGE

- Endroit de la vidange : au dessus
- Distance en mètres : 1,70
- Nature de la canalisation : PVC
- Pose d'un régulateur de pression si pression > 6 bars

ELECTRICITE

- La prise de courant existe-t-elle ? OUI NON
- Endroit pour se reprendre : 1 mètre
- Distance en mètres :

DONNEES TECHNIQUES

- TH eau ville : 42
- Pression d'alimentation :
- Mur à percer : OUI NON
- Nature du mur à percer :
- Epaisseur :
- Nature du sol :

Faire figurer l'emplacement prévu à l'aide des symboles suivants :

■ COMMENTAIRE DE POSE :

Matériel : O

Branchement eau : x

Vidange : π

Prise de courant :



Boîte de dérivation :



Dérivation de jardin :



ITINERAIRE : à côté de la fore

J'atteste avoir donné les indications nécessaires à l'installation du matériel et je m'engage à ne pas faire changer l'appareil de place sauf surcoût de ma part.

NOM ET SIGNATURE

Jourd'Heuif Roger



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE
TRAITEMENT DES EAUX

Bon de Commande

14777

SFTE - Techniparc de la Bastidonne - Chemin de l'Aumône Vieille - CS 30650

13681 Aubagne Cedex

Tél : 0 820 807 808 - Fax: 04 91 35 65 21 - Email : laugil@laugil.com

391 953 023 RCS - TVA intracommunautaire FR 55 391 953 023 - APE 4673A - SAS - Capital : 73 937,77

REPRESENTANT :

1 BOUT 0636 99 50 05

REFERENCE :

☐ D

☒ Int

☐ GMS

☐ AS

☐ P

CLIENT

Nom :

Monsieur Jourd'hui

Prénom :

Roger

Adresse :

11 Rue du Clos Sale

Code postal :

86200

Ville :

Loudun

Téléphone :

Portable :

063114680

E-mail :

Quantité	Désignation	Prix
1	Station de traitement de l'eau	
1	Station de traitement de l'eau	
1	Sac de sel pour la base antiseptique	
1	Filtration à charbon actif et charbon actif	
1	Bypass	
1	Chlorinateur - Electrolyse	
1	Installation électrique	
TOTAL HT		2490€
TOTAL TTC		2490€

Délai et modalités de livraison du bien :

10-15 semaines

Financement

Identité de l'établissement prêteur (nom et RCS) :

Montant du crédit :

Taux effectif global :

Taux nominal :

Nombre de mois :

En mensualités de :

Nombre de jours avant première échéance :

Modalités de paiement

Acompte :

1495

☒ Par chèque

☐ En espèces

(Après expiration du délai légal)

A la pose/ à la livraison soit :

à l'installation
1495 euros

Politique de confidentialité

Les données personnelles collectées par la société SFTE groupe Laugil sont enregistrées dans son fichier « clients ». Vos données personnelles sont nécessaires à la conclusion et à l'exécution du contrat de vente et seront principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le client, le traitement des contacts, et la promotion des activités de l'entreprise. Les informations personnelles ainsi collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution du contrat, à l'accomplissement par la société SFTE groupe Laugil de ses obligations légales et réglementaires et à l'exercice de ses prérogatives et intérêts légitimes. L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de l'entreprise, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions ; les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution des tâches sous-traitées nécessaires à la gestion des contrats, sans qu'une autorisation des clients soit nécessaire.

Les destinataires des données sont intégralement situés au sein de l'Union Européenne. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données, ou encore de limitation de traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Ces différents droits peuvent, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, être exercés en nous adressant un courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : Société Française de Traitement des Eaux - Groupe Laugil - Techniparc de la Bastidonne - chemin de l'Aumône Vieille - CS 30650 - 13681 Aubagne cedex

Enfin nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL, sur laquelle vous pouvez vous inscrire (<https://www.bloctel.gouv.fr>)

Je reconnais avoir pris connaissance des informations précontractuelles et avoir bénéficié du délai que je souhaitais, nécessaire à leur compréhension. Je reconnais également avoir lu et accepté les termes du présent bon de commande, y compris les conditions générales de vente, qui se trouvent au recto et verso de ce document et avoir eu communication de manière claire et compréhensible de l'ensemble des informations visées à l'article L221-5 du code de la consommation.

Fait à : Loudun

Le : 23/01/2023

Signature du client

(précédée de la mention « Bon pour accord »)

Bon pour accord
[Signature]

ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT :

Je soussigné(e) :

Nom : Ch. Jomard

Adresse :

Prénom : Roger

Code postal : Commune :

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☒ maison ou immeuble individuel

☐ immeuble collectif

☐ appartement individuel

☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation) :

Les travaux sont réalisés dans :

☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble

☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : Commune : Code postal :

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☐ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☐ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques

☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☐ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

☐ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts - CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

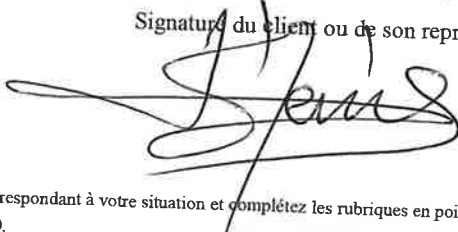
Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à Levallois, le 28 01 2023

Signature du client ou de son représentant :



¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.
² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.